Concerne : le projet d’aménagement de la Friche Josaphat. volet bruit

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher Monsieur

voici l’avis de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, sur le PAD Josaphat (concernant les nuisances sonores)

Madame, Monsieur,

En tant que bruxelloise, schaerbeekoise/everoise et riveraine de la friche Josaphat, je suis particulièrement sensible au Projet d’Aménagement directeur Josaphat que le Gouvernement de la Région bruxelloise planifie d’implanter sur la friche Josaphat à Schaerbeek.

Je suis consciente des enjeux que doit affronter la région bruxelloise pour devenir une ville moderne qui devra répondre aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels du XXIème siècle.

Le PAD Josaphat est actuellement à l’enquête publique.

Le point fondamental qui m’interpelle et qui m’inquiète est la surdensification de ce site : 1600 logements, écoles, crèches, hôtels, bâtiment sportif et une zone d’industrie urbaine. Tout cela implanté dans une cuvette entourée de maisons et d’immeubles d’habitations ainsi que de voiries saturées, et avec très peu d’accès et de sortie.

J’aborderai ci-dessous le domaine qui m’inquiète le plus dans cet énorme programme urbain : celui de la qualité de l’ENVIRONNEMENT SONORE au sein duquel ce projet ambitionne de se développer.

Le Rapport d’Incidences Environnementales (RIE) informe que 6 à 8 trains de passagers traversent la friche chaque heure. Ceci a un impact non-négligeable sur la qualité de vie au sein des logements prévus. La mise en place d’un merlon, analysé dans le RIE, n’assure pas une façade calme pour chaque logement et d’autant moins pour des logements situés à R+8 comme le prévoit le PAD.

Quelle sera la pollution sonore à laquelle un appartement situé au 8ème étage d’un bâtiment R+8 sera exposée, si ce bâtiment est localisé côté ouest des rails et à proximité de ceux-ci, sachant que le bruit monte ?

Extrait du résumé non-technique (p53) :

*« L’analyse des résultats montre que la réalisation du PAD va globalement améliorer la situation*

*existante dans la mesure où chaque nouveau bâtiment constitue un obstacle à la propagation*

*du bruit. Dès lors, les intérieurs des futurs îlots seront significativement plus calmes par rapport*

*au bruit existant actuellement sur le site.”*

Cette analyse est trompeuse. Certes les habitations situées en intérieur d’îlot bénéficient d’une atténuation sonore mais la configuration des bâtiments « en peigne » n’offre pas un obstacle imperméable au son. La présence de bâtiments à proximité des rails n’offre donc qu’un obstacle infime à la propagation du son vers les bâtiments situés plus loin des rails. Selon la vue 3D visible dans le projet de PAD, les bâtiments ont des structures plutôt allongées et ne possèdent donc pas d’îlots intérieurs.

Quel est l’impact sur l’atténuation sonore de la configuration des bâtiments en peigne? Quelle sera la pollution sonore réelle à laquelle l’ensemble des bâtiments sera exposé ?

